



Tandems solidaires 2017-2018

Règlement d'intervention

Préambule

L'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) est un outil majeur pour favoriser l'ouverture au monde des jeunes francs-comtois et bourguignons, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen. Cet enjeu s'inscrit dans le cursus scolaire français depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, qui encouragent les établissements à développer des projets dits d'EAD-SI (Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale). Il a été renforcé plus récemment, via la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016, impliquant le développement d'un véritable parcours citoyen des élèves de la maternelle au lycée.

Parallèlement, les secteurs de la coopération et de la solidarité internationale sont dynamiques : plusieurs centaines d'associations mènent aujourd'hui des projets autour du Développement et de la Solidarité Internationale en Bourgogne-Franche-Comté. Elles figurent comme des ressources potentielles pour les équipes pédagogiques des académies de Dijon et de Besançon.

Le réseau régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, **Bourgogne-Franche-Comté International**, fédère les organisations actives dans ce domaine dans le but de coordonner et de renforcer l'impact et la qualité des actions menées - localement ou à l'international - mais également de faciliter l'information et l'accompagnement du plus grand nombre.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec les académies de Dijon et de Besançon, BFC International appuie, conseille, forme et informe les équipes pédagogiques du premier et du second degré dans la mise en place d'actions éducatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Il produit également des outils pédagogiques et valorise les résultats des actions mises en place, en lien avec les collectivités territoriales impliquées dans le dispositif, dans une logique de véritable politique publique pour la citoyenneté.

I. Objectif des « Tandems Solidaires »

Les « Tandems Solidaires », constituent un dispositif pilote et pluri-acteurs coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté notamment la Région, les Départements du Jura et du Territoire de Belfort et la Ville de Belfort. Il a pour objectif principal de favoriser l'ouverture au monde des jeunes franc-comtois et bourguignons, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'ECM, Education à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires des deux académies. Il vise plus particulièrement à renforcer et à développer durablement les partenariats entre les associations francs-comtoises et bourguignonnes et les établissements scolaires.

Il s'articule autour de la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la solidarité internationale et/ou du développement durable et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) et de son équipe éducative. Les parties prenantes des « Tandems Solidaires » sont réunies autour d'un projet éducatif d'ECM pour la durée d'une année scolaire.

Les enjeux des « Tandems Solidaires » sont de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, explorer la dimension sociale et internationale du développement durable, faire prendre conscience de la nécessité de construire un autre monde solidaire, respectueux des droits humains, attaché à la préservation de l'environnement.

II. Critère de recevabilité des associations

Les associations sont retenues au regard des critères suivants :

- Expérience de l'association en matière d'action éducative dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale et/ou du développement durable,
- Qualité et pertinence des projets éducatifs proposés :
 - Véhiculer une vision positive et non misérabiliste de la coopération et de la solidarité internationale (Attention : les collectes et appels aux dons ne doivent pas être le but principal des projets éducatifs),
 - Favoriser la prise de conscience des interdépendances entre le local et l'international,
 - Favoriser l'esprit critique,
 - Développer des actions participatives,
- Siège de l'association situé sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les associations non membres de BFC International doivent fournir une copie de leurs statuts, une copie du récépissé de dépôt en Préfecture et la composition de leur conseil d'administration.

Une attention particulière sera portée aux projets des zones enclavées, rurales ou urbaines.

III. Fonctionnement des « Tandems solidaires »

Le déroulement des « Tandems solidaires » suit le rythme de l'année scolaire :

- **Avant le 30 septembre 2017** : les associations sont invitées à déposer leurs candidatures (via un [formulaire en ligne](#)), qui, sous réserve de leurs validations par les académies et le réseau BFC International, seront diffusées aux établissements scolaires souhaitant participer au dispositif.
- **Octobre / Novembre 2017** : formalisation des tandems et concertation entre l'association et la personne référente au sein de l'équipe éducative pour la définition d'un calendrier, le choix d'un thème et des actions à mener. Une note succincte présentant ces différents éléments devra être envoyée par mail à Bourgogne-Franche-Comté International (voir annexe 1).

Un comité de pilotage se réunira à cette période pour sélectionner les Tandems Solidaires accompagnés pour l'année scolaire 2017-2018. Ce dernier portera une attention particulière à la qualité des projets, à la répartition des Tandems Solidaires sur le territoire régional et à la répartition des Tandems par niveaux scolaires.

- **Novembre-décembre 2017** : une 1/2 journée de formation minimum obligatoire pour tous les nouveaux tandems 2017-2018.

Calendrier prévisionnel :

- le mercredi 8 novembre 2017 à Belfort
- le mercredi 15 novembre 2017 à Lons-le Saunier
- le mercredi 22 novembre 2017 à Chalon-sur-Saône
- le mercredi 29 novembre 2017 à Dijon
- le vendredi 15 décembre 2017 à Nevers
- le jeudi 21 décembre 2017 à Auxerre

En parallèle, des temps d'informations et d'échanges pourront également être organisés sur les territoires n'ayant jamais ou peu mis en place de Tandems Solidaires.

- **Mars-avril 2018** : une demi-journée de bilan à mi-parcours pourra être proposée à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions, terminées, en cours et à venir.
- **Au long de l'année scolaire** : chaque tandem devra organiser **au minimum trois interventions** de l'association auprès des élèves concernés.
- **A l'issue des interventions** : chaque tandem devra valoriser, à la manière de son choix (par écrit, à l'occasion d'une manifestation de fin d'année...) les échanges et les travaux réalisés par les élèves, notamment auprès des autres classes de l'établissement, des parents, des représentants des académies de Dijon, de Besançon, de BFC International et des agents et élus des collectivités territoriales. BFC International pourra accompagner à l'organisation de temps de restitution. En fin d'année scolaire, un bilan des activités menées devra être réalisé.
- **Rencontres de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale** : chaque année BFC International organise les Rencontres de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale en Bourgogne-Franche-Comté. Cette journée d'échanges offre généralement un temps d'information par des spécialistes le matin et des ateliers pratiques l'après-midi. Les Tandems Solidaires sont systématiquement invités à valoriser leurs projets au cours de cette rencontre auprès d'un public multi-acteurs (enseignants, chefs d'établissement, chercheurs, agents et élus de collectivités, agents et responsables académiques, etc.).

Les associations s'engagent par ailleurs à fournir aux équipes pédagogiques les références documentaires spécifiques dont ces dernières pourraient avoir besoin.

Afin de valoriser le dispositif, il est demandé aux tandems de prendre des photos (élèves au travail - de dos ou floutés si aucun accord de droit à l'image n'a été signé au préalable par les représentants légaux (voir annexe 2) - intervention(s) de l'association, panneaux ou autres productions réalisés) et de réaliser des actions concrètes avec les élèves.

IV. Accompagnement des « Tandems solidaires »

a. Accompagnement technique

Pour faciliter la mise en place des actions éducatives, les tandems constitués bénéficient d'un appui technique de BFC International et des chargés de mission désignés par les académies de Dijon et Besançon. Un **service de conseil** et de **ressources documentaires** est notamment proposé.

Une **demie journée de formation minimum**, gratuite et obligatoire pour les nouveaux participants au dispositif (membres d'association et/ou personnel de l'Education Nationale), sera proposée par BFC International et les chargées de mission de chaque Académie, par département en novembre et décembre 2017 (cf. partie III). Aussi, il est fortement déconseillé aux nouveaux tandems de débiter les interventions avant ces dates.

Une équipe de BFC International et des académies est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet (voir liste des contacts en fin de règlement).

b. Accompagnement financier

Chaque tandem bénéficiera d'un appui financier pour la mise en place de ses actions (frais de déplacement des intervenants, achat de matériels pédagogiques, frais liés à la réalisation d'une production ou d'une action concrète de solidarité). Selon le lieu d'implantation de l'établissement scolaire du "Tandem Solidaire", le niveau des élèves concernés, le montant de l'appui financier et les modalités de versement pourront varier. Les frais d'investissement, sauf quand le projet commun les justifie, sont inéligibles.

L'accompagnement technique et financier pourra prendre fin si le fonctionnement du dispositif, présenté dans la partie précédente, n'est pas respecté. La mise en place de ce dispositif peut être intégrée dans le Projet d'Établissement et dans le cadre d'autres démarches plus globales comme l'Agenda 21 et l'Établissement en démarche de développement durable (E3D).

V. Suivi du dispositif

Un comité de pilotage composé de représentants des académies, de BFC International et des collectivités territoriales partenaires du dispositif, assure le suivi, la mise en œuvre et le choix des orientations du dispositif et la sélection des « Tandems solidaires ».

VI. Contacts

Agathe PROCAR, chargée de mission au sein du réseau BFC International

Courriel : agathe.procar@bfc-international.org

Pauline DEYME, chargée de mission auprès de la DAREIC – Rectorat de Dijon

Laure GIRON, chargée de mission auprès de la DAREIC – Rectorat de Besançon

Courriel : tandems.solidaires@bfc-international.org

VII. Engagements

Il est demandé à chaque signataire de parapher chaque page du règlement, de compléter la page ci-dessous et de renvoyer le tout à l'adresse suivante :

Bourgogne-Franche-Comté International
2 rue des corroyeurs
21000 DIJON

IMPORTANT : en signant le règlement, la personne référente au sein de l'équipe pédagogique ainsi que le membre référent de l'Association s'engagent à participer à la demie journée de formation.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à la mise en place d'un tandem solidaire pour l'année scolaire 2017 / 2018.

- **La personne référente au sein de l'équipe pédagogique,**

Nom, Prénom :
Classe(s) concernées :
Etablissement :
Commune :
Département :

Fait à

Le / /

Signature :

- **Le chef d'établissement,**

Nom, Prénom :

Fait à

Le / /

Signature :

- **Le(a) représentant(e) de l'association,**

Nom, Prénom :

Nom de l'association :

Fait à

Le / /

Signature :

- **Le(a) chargée de mission auprès de la DAREIC – Rectorat de Dijon ou de Besançon**

Nom, Prénom :

Fait à

Le / /

Signature :

ANNEXE 1

Présentation du tandem

Document à compléter lors de la constitution du tandem

A renvoyer par mail avant le 30 novembre 2017

1/ Partenaires du Tandem Solidaire

Etablissement scolaire :

Adresse :

Personne référente au sein de l'équipe pédagogique :

Coordonnées (Mail / Téléphone) :

Classe(s) concernée(s) :

Nombre d'élèves concernés :

Association partenaire :

Adresse :

Membre référent :

Coordonnées (Mail / Téléphone) :

2/ Projet du Tandem Solidaire

Titre du Tandem :

Thématique retenue :

Projet pédagogique et activités envisagées (merci de remplir le tableau ci-dessous)

Séances	Dates	Activités envisagées (objectifs, supports pédagogiques utilisés, production des élèves...)
1		
2		
3		

Proposition de restitution du projet :

3/ Budget prévisionnel :

Recettes	Dépenses
Subvention de la collectivité	-
	-
	-
	-
	-
	-

Date :

Visa du chef d'établissement :

Visa du gestionnaire de l'établissement :

Merci de retourner ce document par mail
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2017
à l'adresse : tandems.solidaires@bfc-international.org

Pour tous renseignements complémentaires :

Agathe PROCAR, chargée de mission au sein du réseau BFC International
Courriel : agathe.procar@bfc-international.org

Pauline DEYME, chargée de mission auprès de la DAREIC – Rectorat de Dijon
Laure GIRON, chargée de mission auprès de la DAREIC – Rectorat de Besançon
Courriel : tandems.solidaires@bfc-international.org

ANNEXE 2
EXEMPLE D'AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE SCOLAIRE (ELEVE MINEUR)

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Nom et adresse de l'établissement :
Année scolaire 201 / 201

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies de votre enfant prises au cours de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité :

Dates de l'activité du au
Lieu : Pays :

Ces photographies pourront être diffusées à un public : (mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement, *ou autre...*) :

Via un support : (papier, photographies, CD, DVD, projection, blog, site internet, *ou autre...*) :
.....

Pour la période du au

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de la scolarité de l'élève.

PARTIE A REMPLIR PAR LES TUTEURS LEGAUX

Nous, soussignés(1)..... et

Père - mère - tuteurs légaux de l'élève (2) :

Nom : Prénom : Classe :

• Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

• Déclarons refuser que notre enfant soit photographié dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signatures :

(1) : indiquer le nom des deux parents ou tuteurs légaux

(2) : rayer les mentions inutiles

ANNEXE 2bis
EXEMPLE D'AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE SCOLAIRE (ELEVE MAJEUR)

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Nom et adresse de l'établissement :
Année scolaire 201 / 201

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, prises au cours de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité :

Dates de l'activité du au
Lieu : Pays :

Ces photographies pourront être diffusées à un public : (mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement, *ou autre...*) :

Via un support : (papier, photographies, CD, DVD, projection, blog, site internet, *ou autre...*) :
.....

Pour la période du au

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de votre scolarité.

PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE MAJEUR

Je soussigné.....
Élève de la classe de

- Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser des photographies sur lesquelles je suis reconnaissable, dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclare refuser d'être photographié dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signature

ANNEXE 2ter
EXEMPLE D'AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE SCOLAIRE (ADULTE)

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Nom et adresse de l'établissement :
Année scolaire 201 / 201

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, prises au cours de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité :

Dates de l'activité du au
Lieu : Pays :

Ces photographies pourront être diffusées à un public : (mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement, *ou autre...*) :

Via un support : (papier, photographies, CD, DVD, projection, blog, site internet, *ou autre...*) :
.....

Pour la période du au

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

PARTIE A REMPLIR PAR LA PERSONNE

Je soussigné.....

- Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser des photographies, sur lesquelles je suis reconnaissable, dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclare refuser d'être photographié dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signature